

**DIX-NEUVIEME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (EPU)**

**(28 avril au 09 mai 2014)**

**-----------------**

**EPU DE LA COTE D’IVOIRE**

**Mardi 29 avril 2014 de 14h30 à 18h00**

**-------------------**

**INTERVENTION DE MADAME ANNICK H. ANDRIAMAMPIANINA**

**AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT DE MADAGASCAR AUPRES DE L’OFFICE DES NATIONS UNIES A GENEVE**

(durée: 1mn 25)

Monsieur le Président,

La délégation malgache souhaite la bienvenue à la délégation ivoirienne, prend note avec intérêt les informations contenues dans le rapport et exprime sa satisfaction du processus inclusif à son élaboration.

Ma délégation se félicite des efforts entrepris par le Gouvernement ivoirien pour donner suite aux recommandations issues du premier cycle de l’EPU, notamment la mise en œuvre de l’Accord Politique de Ouagadougou qui a dynamisé le processus de sortie de crise, la réalisation de l’accord de paix en ce qui concerne ses aspects relatifs au processus électoral, la création de la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation.

Elle se félicite également des diverses mesures législatives en vue de garantir la protection des droits de l’homme:

* la ratification de plusieurs instruments relatifs aux droits de l’homme,
* l’adoption d’une loi portant création de la Commission Nationale des Droits de l’Homme conforme aux principes de Paris,
* l’adoption d’un projet de loi relatif à la protection des défenseurs des droits de l’homme,
* l’élaboration d’une Politique Nationale de Promotion et de Protection des droits de l’homme.

Ma délégation salue les progrès accomplis par la Côte d’Ivoire en matière de protection du droit des enfants contre toutes les formes de violence et d’abus, l’amélioration de l’accès à l’éducation et à la santé des groupes vulnérables ainsi que l’engagement de la Côte d’Ivoire dans divers domaines tels que la réforme judiciaire et la lutte contre la pauvreté.

Reconnaissant les efforts considérables menés par le Gouvernement ivoirien, pour garantir la promotion et la protection des droits de l’homme dans son pays, ma délégation voudrait encourager la Côte d’Ivoire à:

* renforcer l’accès des groupes vulnérables et marginalises aux soins de santé
* Assurer la gratuité l’enseignement primaire et améliorer les infrastructures scolaires afin de permettre aux élèves d’étudier dans des conditions décentes

Je vous remercie